

1.68 - ORDONNANCE COLLECTIVE

Prémédication pour patient externe allergique aux produits de contraste

I. CLIENTÈLE VISÉE

Patient devant subir un examen d'imagerie avec un produit de contraste à l'Institut de cardiologie de Montréal

II. PROFESSIONNEL AUTORISÉ

Le personnel infirmier des cliniques de préadmission et de médecine de jour de l'Institut de cardiologie de Montréal

III. INDICATIONS

Antécédent d'allergie aux produits de contraste iodé ou à base de gadolinium

Exemples de réactions aux produits de contraste	
Allergique	Non allergique
Urticaire/prurit	Insuffisance rénale
Cédème cutané	Céphalées/étourdissements/anxiété
Hypotension	Nausées/ vomissements
Angioedème sans dyspnée	
Angioedème avec dyspnée*	
Bronchospasme*	
Choc anaphylactique*	
Autre réaction menaçant la vie*	

*Les symptômes d'allergie sévère nécessitent la consultation d'un radiologiste (poste 3065) pour évaluer la possibilité de faire un examen sans agent de contraste, de changer d'agent de contraste ou de demander une consultation en allergologie.

IV. CIBLE THÉRAPEUTIQUE

Initier une prémédication à base de corticostéroïde afin de prévenir les récurrences de réaction allergique

V. CONTRE-INDICATION

Aucune contre-indication

VI. PROTOCOLE MÉDICAL

Prémédication :

- Prednisone 50 mg PO à 21 h la veille de la procédure (1^{ère} dose)
- Prednisone 50 mg PO avant 6 h le matin de la procédure (2^e dose)
- Si l'examen est en après-midi : répéter prednisone 50 mg PO aux 6 h jusqu'à l'examen
- Si l'examen est reporté à une autre journée, répéter le protocole à partir de la 1^{ère} dose

Suivi post exposition aux produits de contraste :

- Observation au laboratoire d'imagerie pendant 30 minutes si antécédent de réaction sévère
- Suivi de la glycémie des patients insulino-traités QID x 24 h et consultation d'un professionnel de la santé si résultat > 15 mmol/L avant un repas
- Surveillance quotidienne de symptômes cutanés par le patient pendant 7 jours et consultation d'un professionnel de la santé le cas échéant

VII. LIMITES OU SITUATIONS EXIGEANT UNE CONSULTATION MÉDICALE OBLIGATOIRE

Les situations suivantes ne nécessitent pas l'administration de la prémédication

- Les réactions indésirables de type « non allergiques »
- Les réactions mineures avec une histoire imprécise
- Les antécédents d'allergie qui datent d'avant l'an 2000
- Les antécédents d'allergie aux fruits de mer ou aux désinfectants topiques iodés

La prémédication peut être prescrite de façon exceptionnelle si le patient est très anxieux et refuse de recevoir un produit de contraste

1.68 - ORDONNANCE COLLECTIVE

Prémédication pour patient externe allergique aux produits de contraste

VIII. MÉDECIN RÉPONDANT

Contactez le médecin en charge du patient ou le radiologiste pour toutes questions ou demandes de précision concernant l'application ou non de cette ordonnance collective.


IX. MÉDECIN PRESCRIPTEUR

Lors d'application en **externe** de l'ordonnance collective, le médecin prescripteur est le médecin référent de l'ICM. Si le patient n'a pas encore été pris en charge par un médecin de l'ICM, le médecin chef du secteur demandant l'examen d'imagerie devient le prescripteur.

X. PÉRIODE DE VALIDITÉ

- Date d'entrée en vigueur : 2025-05-14
- Fin de la période de validité : 2028-05-14


Élaboration et validation de la version actuelle par le(s) médecin(s) suivants :

Nom	Prénom	N° de permis	Signature	Téléphone
Pham	Magali	13291		3800

Validation de la version actuelle par le(s) responsable(s) de la qualité des soins :

Nom	Prénom	Titre	Titre	Téléphone
Maignan	Nephtalie	Conseillère aux soins infirmiers		5034

Validation de la version actuelle par le(s) pharmacien(s) :

Nom	Prénom	N° de permis	Signature	Téléphone
Lavigne	Viviane	212636		3510

Approbation de la version actuelle par le représentant du CMDP de l'ICM le 15-04-2025

Nom	Prénom	Signature
Brouillette	Denis	
ENTRÉE EN VIGUEUR : 2025-05-14 / 2025-01-22		DERNIÈRE RÉVISION : 2025-04-15 / 2024-12-17